

République Française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

COMMUNE DE BATZENDORF

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 5

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois septembre à 20h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Richarde BONATI-VELTEN.

Membres présents avant pris à la délibération n°2025/29 :

Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Marie-Laure PFEIL, M. Jean-Noël BURG, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Geoffrey LANG, Mme Tania LAZARUS, Mme Estelle OHLMANN, M. Jean-Marie STEINMETZ, M. Mathieu TRAUTTMANN.

Membres absents à la délibération n°2025/29 :

Mme Nathalie ANTONI, M. Kévin DEBES, M. Sébastien FUCHS, M. Eric HIRSCH, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL.

Délibération 2025/29

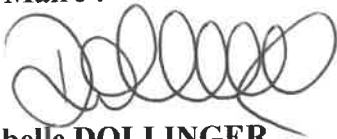
objet : Communication au Conseil municipal : rapport annuel 2024 sur la gestion du service public de la crèche « l'Eco-Logis des Petits »

Madame Marie-Laure PFEIL, adjointe au Maire en charge de l'enfance et de la jeunesse, expose à l'assemblée délibérante le rapport d'activité 2024 produit par l'Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (A.L.E.F), délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « l'Eco-Logis des Petits ».

Le présent rapport est établi en application de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique qui prévoit que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services permettant à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exercice du service public.

Après examen, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2024 sur la gestion de la crèche « l'Eco-Logis des Petits ».

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Richarde BONATI-VELTEN

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 30 SEP. 2025
et de la publication le 30 SEP. 2025

Le Maire,

